

PROJET DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL du
13 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mai à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de LES CHAMPS-GÉRAUX, était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sandrine JUHEL, Maire.

Présents : Sandrine JUHEL, Denis GOUPIL, Isabelle RICHEUX, Caroline HAYCOX, Frédéric PÉRON, Frédéric BEAUCHAMP, Christophe PACE, Pascal L'HERMITTE, Anne THIBAULT, Cédric GORIN

Absents excusés : Brigitte PETITPAS, Virginie HENNOTE, Marie MALLET, Céline BUCAILLE

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Isabelle RICHEUX

Nombre de conseillers : en exercice : 14 présents : 10 votants : 10

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Mme le Maire soumet, à l'approbation du conseil municipal, le procès-verbal de la séance du 08 avril 2025.

Décision : M. Frédéric PÉRON, étant absent lors de la séance du 08 avril 2025, ne prend pas part au vote.

Avec 9 voix, le conseil municipal valide le procès-verbal de la séance du 08 avril 2025.

➤ **1 : PERSONNEL**

- Pas de dossier en cours

➤ **2 : FINANCES**

a) : Participation au « Fonds de concours pour le parc roulant du SDIS22 »

Rapporteur : Sandrine JUHEL

Madame le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le Service départemental d'incendie et de secours des Côtes d'Armor (SDIS 22) a créé un fonds de concours visant à participer au financement de son parc roulant afin d'en enrayer le vieillissement.

Cette participation communale prend tout son sens puisque les pouvoirs de police administratives générales et spéciales confèrent au maire la responsabilité de la distribution des secours sur son territoire ainsi que l'organisation de la défense extérieure contre l'incendie (DECI).

La politique de sécurité civile costarmoricaïne s'appuie sur un maillage territorial de 59 centres d'incendie et de secours armés par 566 engins de secours, répartis comme suit :

- 150 poids lourds,
- 339 véhicules légers (ambulances, véhicules tout usage),
- 3 engins spéciaux affectés au CIS de Bréhat,
- 23 moyens nautiques,
- 51 remorques.

Ce fonds de concours vise à améliorer le renouvellement des véhicules de secours, aujourd'hui vieillissants. En effet, plus de 130 véhicules du SDIS ont dépassé leur date d'amortissement technique, imposant une charge d'entretien de plus en plus lourde et faisant peser un risque croissant de réforme de ces véhicules sans capacité de pouvoir les remplacer. Avec des moyennes d'âge de réforme supérieures à 15 ans pour les ambulances et à 28 ans pour les engins incendie et porteurs d'eau, les pièces de rechange n'existent plus et ces véhicules ne répondent plus aux dernières normes de sécurité.

En raison des échéances à venir, le fonds de concours est proposé pour une période de deux ans, sur les exercices 2025 et 2026.

C'est dans cet esprit que le Conseil d'administration du SDIS a validé le 11 avril dernier la création de ce fonds de concours communal volontariste sur la base d'1,50€ par habitant (population DGF 2024).

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Ayant entendu le rapport présenté ci-dessus,

Le conseil municipal n'a pas d'avis tranché sur cette problématique car il s'agit d'un service de secours mais il estime que ce n'est pas à la collectivité de compenser le manque de financement du Département.

Après discussions, le conseil municipal se demande :

- **Quelles pourraient être les autres solutions de financement du parc roulant du SDIS ?**
- **Pourquoi ne pas instaurer une taxe ou un prélèvement sur les financements du Département aux collectivités à la place d'une subvention ?**
- **Que cette subvention risque de devenir pérenne dans le temps**
- **Que cette décision ne devrait pas revenir aux élus car c'est sur leur conscience que cette décision sera prise**

DÉLIBÈRE et avec 4 voix contre (Sandrine JUHEL, Denis GOUPIL, Caroline HAYCOX et Cédric GORIN) et 6 voix pour :

Article 1 : La participation annuelle au fonds de concours pour le financement du parc roulant du SDIS 22 est approuvée sur la base de 1,50€ par habitant (population DGF 2024).

Article 2 : Une subvention d'investissement de 1 669.50 € est attribuée au SDIS 22 pour chacune des années du fonds de concours.

Article 3 : La convention jointe en annexe portant sur les exercices 2025 et 2026 est approuvée.

Article 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget, article comptable 20415331 – Subventions d'équipement aux EPL à caractère administratif / Biens mobiliers, matériels et études, OP 260

Article 5 : Madame le maire ou son représentant est autorisée à signer la convention et tout document afférent à ce dossier.

b) : Drapeaux de cérémonie

Rapporteur : Sandrine JUHEL

Mme le Maire informe le conseil municipal que des drapeaux de cérémonie ont été commandés afin d'équiper les jeunes porte-drapeaux de la commune.

La commande a été faite auprès de l'entreprise « Atelier Le Mée » de Saint Grégoire pour un montant de 2 152.67€ TTC. Elle comprend 3 drapeaux en satin avec le logo de la commune ainsi que 3 sacs matelassés pour les ranger et 1 baudrier en cuir.

La dépense sera à inscrire en section d'investissement, OP 249 « Équipements divers », article 2188.

Décision :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider l'achat de drapeaux de cérémonie auprès de la société « Atelier Le Mée » de Saint Grégoire pour un montant de 2 152.67€ TTC, en section d'investissement, OP 249, article 2188 et autorise Mme le Maire a signé tout document s'y affèrent.

c) : Lave-vaisselle à la maison communale

Rapporteur : Sandrine JUHEL

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'un devis a été signé pour l'achat d'un lave-vaisselle à la maison communale.

En effet, la maison communale étant très régulièrement utilisée, l'absence de lave-vaisselle commençait à devenir problématique.

Le devis, établi par la société Comptoir de Bretagne, s'élève à 3 023.44€ TTC (matériel et pose).

La dépense sera à inscrire en section d'investissement, OP 247 « Bâtiments communaux », article 2188.

Décision :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider l'achat du lave-vaisselle auprès de la société « Comptoir de Bretagne » de Pacé pour un montant de 3 023.44€ TTC, en section d'investissement, OP 247, article 2188 et autorise Mme le Maire a signé tout document s'y affèrent.

➤ 3 : BÂTIMENTS COMMUNAUX

a) : SDE22 : Rapport de l'audit énergétique mairie/école

Rapporteur : Christophe PACE

Audit énergétique de la Mairie et de l'École de Les Champs-Géraux réalisé par le bureau d'étude ALTEREA pour le compte du SDE22.

Restitution par visioconférence le 07 mai 2025

État des lieux Mairie :

- Menuiseries extérieures PVC en bon état et performantes
- Murs extérieurs peu ou pas isolés (représente 51% des déperditions)
- Plancher bas non isolé
- Plancher haut de la salle d'honneur isolé

- Plancher haut de la salle du conseil peu isolé
- Ventilation naturelle (ouverture des fenêtres)

94% de la consommation énergétique de la Mairie est due au chauffage fioul.

Étiquette énergie Mairie : D (kWhEP/m²SDP)

Étiquette Climat Mairie : E (Tonne CO₂/m²)

État des lieux Ecole :

- Menuiseries extérieures PVC en bon état et performantes
- Murs extérieurs isolés et non isolés (représente 19% des déperditions)
- Plancher haut sous combles peu isolé (représente 20% des déperditions)
- Plancher bas sur LNC ou terre-plein peu isolé (représente 20% des déperditions)
- Ventilation simple flux pour les sanitaires et naturelle pour les salles de classe

84% de la consommation énergétique de l'École est due au chauffage fioul.

Étiquette énergie Ecole : C (kWhEP/m²SDP)

Étiquette Climat Ecole : D (Tonne CO₂/m²)

Proposition de 2 scénarios pour réduire les consommations énergétiques :

Des travaux sont proposés pour la Mairie et l'École : mise en place de régulation, travaux d'isolation du bâti, travaux dans la chaufferie et sur les réseaux de chauffage et changement de la production de chaleur.

Scénario 1 : mise en place d'une chaudière biomasse (bois)

Scénario 2 : mise en place d'une pompe à chaleur Air/Eau

	Coût travaux Mairie €HT	Coût travaux Ecole €HT	Total coût travaux €HT	Gains conso énergie finale Mairie	Gains conso énergie finale Ecole	Etiquette énergie Mairie	Etiquette climat Mairie	Etiquette énergie Ecole	Etiquette climat Ecole
Scénario 1	67355	340785	408140	60%	41%	De D à B	De E à A	De C à B	De D à A
Scénario 2	70715	723325	794040	81%	67%	De D à C	De E à B	De C à C	De D à B

L'audit énergétique était indispensable pour l'obtention de subventions si on réalise plus de 40% de gain énergétique.

Une commission bâtiment est prévue le jeudi 15 mai à 18h30 pour choisir les actions à prévoir.

Une réunion avec l'ADAC est également prévue le 19 mai 2025 à 14h00.

➤ 4 : Ecole

- Pas de dossier en cours

➤ **5 : Divers**

a) : Présentation du projet d'arrêt du Schéma de Cohérence Territoriale Air Énergie Climat (SCoT AEC)

Rapporteur : Sandrine JUHEL

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération, lors de sa séance du 03 mars dernier, a par délibérations n°CA-2025-035 et CA-2025-036 arrêté le bilan de la concertation et le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Air Énergie Climat de Dinan Agglomération.

Mme le Maire informe le conseil municipal que la version arrêtée du SCoT Air Énergie Climat de Dinan Agglomération a été notifiée aux communes par mail (le 13/03) et par envoi postal (le 14/03 en LRAR) en précisant que les conseils municipaux disposent d'un délai de 3 mois à compter de cette transmission pour leur communiquer d'éventuelles observations.

Mme le Maire présente, pour avis, au conseil municipal, le diaporama envoyé par Dinan Agglomération.

Décision :

A l'unanimité, le conseil municipal n'émet pas d'observation concernant le projet d'arrêt du Schéma de Cohérence Territoriale Air Énergie Climat (SCoT AEC)

➤ **6 : Intercommunalité : informations diverses**

Rapporteur : Isabelle RICHEUX

- Pas de d'information à communiquer

➤ **7 : Questions diverses :**

- Fauchage départemental à compter du 19 mai 2025
- Théâtre en Rance : Représentation le 21 juillet 2025 (cirque acrobatique) dans le parc de la maison communale. Prévision d'une réunion avec les associations en vue de cette manifestation et du Tour de France.
- Fermeture de la mairie le vendredi 30 mai 2025
- 1^{ère} réunion de chantier pour la 2^{ème} tranche du lotissement Les Chênes
- Demande pour un parrainage civil le 31 mai 2025 : envoi d'un mail aux élus avec les informations
- GRDF : en raison de la surproduction de la méthanisation de Plesder, GRDF est venu présenter un projet de passage de conduite de gaz sur le territoire de la commune en direction de Dinan. Aucun bénéfice pour la commune dans l'immédiat. Le tracé pourrait soit passer devant la mairie et poursuivre vers Pont Cadeuc ou remonter le long de la RD29.

- Vélux salle polyvalente :

Rapporteur : Christophe PACE

Lors des travaux sur les vélux de la salle polyvalente, l'entreprise LM Désenfumage a procédé à la mise en place de thermofusibles sur les 3 vélux. Cette dépense n'avait pas été prévue à l'origine des travaux. Le surplus de la facture s'élève à 538.96€ TTC, en section d'investissement, OP 247, article 2181

Décision :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider la facturation complémentaire de 538.96€TTC de de la société « LM Désenfumage » de Lannion, en section d'investissement, OP 247, article 2181 et autorise Mme le Maire a signé tout document s'y affèrent.

- Étude de faisabilité « projet photovoltaïque » : Frédéric BEAUCHAMP informe le conseil municipal de ne pas tenir compte de l'étude car cette partie du projet concerne la CVRE et les options retenues ne sont pas celles qui avaient été demandées.

AG de la CVRE le 24 mai 2025.

- Caroline HAYCOX informe le conseil municipal que dans le cadre de l'appel à bénévoles pour les visites des personnes isolées, les responsables de cette initiative « Un brin de compagnie » ont des difficultés à en trouver. Caroline HAYCOX demande donc aux élus s'ils auraient connaissance de personnes isolées susceptibles d'être intéressées par la visite de « Un brin de compagnie ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 21h54

